



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE FRANÇAISE  
EN POLOGNE

FRANCUSKA IZBA  
PRZEMYSŁOWO-HANDLOWA  
W POLSCE



## Speed Business Networking 06.05.2014 - 18.00

### Conditions de participation

1. Le Speed Business Networking est ouvert à toutes les sociétés intéressées (membres et non-membres de l'une des deux chambres : CCIFP ou PPCC).
2. Chaque société peut déléguer **un seul représentant** pour ce rendez-vous.
3. Chaque participant reçoit à l'arrivée un **planning de rendez-vous individuels**. Les organisateurs ne garantissent pas les rendez-vous avec les sociétés des secteurs choisis dans le formulaire d'inscription.
4. **Tous les participants sont divisés en groupes de 10 personnes max.** Au sein du groupe, chaque participant a environ 2 minutes pour présenter son offre et transmettre sa carte de visite. Une fois les 20 minutes écoulées, chaque participant rejoint un autre groupe de 10 personnes selon son planning individuel de rendez-vous.
5. Le nombre de séances dans différents groupes dépend du nombre de participants au total.
6. Les groupes sont créés en fonction des souhaits des participants exprimés dans le formulaire d'inscription.
7. Les sociétés, qui sont membres de la CCIFP ainsi que de la PPCC, sont priées de s'inscrire une seule fois, auprès de la chambre de leur choix.
8. Les présentations dans les différents groupes se feront **en polonais et/ou anglais**.
9. **La participation à cet événement est gratuite pour les membres de la CCIFP et/ou PPCC.** Pour les sociétés non membres de la CCIFP ou PPCC, la participation est payante et s'élève à 200 PLN + 23% VAT par personne (à régler avant l'événement).
10. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **25.04.2014** inclus.
11. En raison du nombre limité de places, les personnes ayant confirmé leur présence mais qui ne pourront pas participer à l'événement et qui n'auront pas envoyé leur annulation par écrit à l'une des deux chambres **avant le 25.04.2014**, devront payer des frais d'un montant de 200 PLN + 23% VAT. Les sociétés non-membres, qui ne pourront pas participer à l'événement et qui n'auront pas envoyé leur annulation par écrit à l'une des deux chambres **avant le 25.04.2014**, ne seront pas remboursées des frais d'inscription déjà payés.